



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

DEL_2026_149
Direction Générale des Services
Nomenclature : 5.2.3

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 15 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Laurence DESFONDS-FARJON

**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29
JUN 2026 - PROCES-
VERBAL -
APPROBATION**

Présents : 28

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. ZUCCONI, Mme ARNAUD, M. CLAIR, Mme PIZOT-FERRENT, M. LORANDIN, Mme DELGADO, M. FROMENT, Mme AUTRAN-BLANC, Mme DEVES-LAMBERT, M. TAILLE, Mme TUDELA, M. VALETTE, Mme BOUCHÉ, M. AUZAS, M. BOISSIER, Mme ROUBY, Mme FRANZE, M. RODRIGUEZ, Mme AMALLOU, M. TISBA, M. ROUX, Mme POURKAT, M. MAREST, Mme FODERA, M. MICHEL, M. BARRIERE

Représentés(es) : 3

M. BLANCHEMANCHE par M. ZUCCONI
Mme ARNAUD par Mme ROUBY
Mme ANDREONE par M. MICHEL

Absents(es) : 2

M. DE SAINT-AUBERT, M. MALAPERT

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	28	31	31	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2026,